

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 233-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.887

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2015

N° d'ACE: 1227/2015 du 21 octobre 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat et classement**



Compétences des élèves dans le maniement des réseaux sociaux et des médias

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

Prendre les dispositions nécessaires à l'école obligatoire afin que, dans l'optique de la compétence des élèves dans le maniement des médias et des réseaux sociaux, des unités d'enseignement ou des modules pratiques et en permanence actualisés soient le plus rapidement possible intégrés dans l'enseignement et que les écoles soient ainsi en mesure de réagir rapidement aux développements dans ce domaine

Développement

L'accès au monde virtuel ne cesse de devenir plus simple et plus rapide. WhatsApp, caméra portable, Webcam, Twitter, Instagram, Facebook, Skype etc., tout cela est à disposition, même à celle des enfants dès leur plus jeune âge.

L'internet et les nouveaux médias offrent de nombreuses chances, mais en même temps, les enfants et les adolescents s'y trouvent confrontés à des dangers : harcèlement moral, sexting, grooming, fonctions de commentaires et de classement, chats et forums où se répandent des opinions extrêmes.

Les enfants et les adolescents doivent être pourvus de compétences médiatiques et protégés contre les phénomènes négatifs qui accompagnent le développement de ces médias, car les dangers de l'espace virtuel ne cessent de se multiplier.

C'est la raison pour laquelle il faut agir maintenant afin que les élèves puissent disposer le plus rapidement possible d'unités d'enseignement ou de modules qui traitent cette thématique. Les jeunes pourront ainsi apprendre à manier les médias numériques avec compétence et apprendre comment se protéger contre les dangers. Les parents devraient également être impliqués dans ce processus.

Le Lehrplan 21 se propose de renforcer la formation dans le domaine des médias et de l'informatique ; le but est d'enseigner aux élèves à évaluer les opportunités et les risques et de leur inculquer les règles et les bases légales d'un comportement sûr et responsable dans le monde virtuel. Aujourd'hui, c'est très important. La HEP et la Direction de l'instruction publique, qui sont aux premières loges, doivent s'engager à élaborer des cours de compétence médiatique dans lesquels sera abordé notamment le thème des réseaux sociaux et qui, à titre préventif traiteront également les aspects suivants :

- Compétence dans le maniement des réseaux sociaux et de la toile 2.0, des caméscopes, webcams, Whats-App, Twitter, Instagram, Facebook, Skype etc. surtout dans l'optique des contenus privés (données personnelles) et de la sécurité des réseaux.
- Dangers à prendre particulièrement en compte : mobbing (harcèlement moral), sexting (acte d'envoyer électroniquement des textes ou des photographies sexuellement explicites, surtout d'un téléphone portable à un autre), grooming (prise de contact par un adulte aux intérêts sexuels déviants avec un mineur sur Internet), forums et discussions dans lesquels se répandent des avis extrêmes, fonctions de commentaire et de classement, la désactivation ou la suppression des profils.
- Informations concrètes et utiles sur la protection contre les conséquences possibles d'un maniement irréfléchi et abusif des médias sociaux.

Dans la préparation de ces cours, la Direction de l'instruction publique (notamment l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation) ou la HEP peuvent le cas échéant signer des conventions de prestations avec des institutions qui proposent déjà des cours adéquats dans ce domaine.

Les acteurs doivent pouvoir échanger et agir en réseau, afin que les ressources et les synergies puissent être mises à profit et qu'il ne soit pas nécessaire de réinventer la roue.

Selon la question que j'ai posée en mars 2015, la Direction de l'instruction publique a recommandé à l'école germanophone de se procurer l'ouvrage de référence intitulé « KrisenKompass » (ISBN 978-3-292-00558-8) des éditions scolaires Schulverlags plus AG. Il s'agit là d'un recueil d'informations qui permet aux écoles de gérer les situations difficiles pouvant surgir dans le domaine social, notamment dans le contexte du mobbing en ligne, de la violence et de la pornographie véhiculées sur les téléphones portables. De plus, l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation a demandé aux directions d'école de télécharger et d'utiliser l'appli qui accompagne cet ouvrage. Les écoles du canton de Berne ont d'ailleurs également mis au point des plans de crise à ce sujet qui ont été soumis à l'appréciation de l'inspection scolaire.

Le canton a par ailleurs chargé santé bernoise de gérer une plate-forme, www.profinfo.ch, où les enseignants et enseignantes peuvent trouver de l'aide sur les thèmes les plus divers.

Toutes ces mesures sont bonnes, mais au quotidien, on voit qu'elles ne sont pas suffisantes et que les enseignants et enseignantes ont besoin de moyens d'enseignement professionnels et pratiques.

Le canton ne doit pas se borner à veiller à ce que les enseignants et enseignantes se situent à un certain niveau de compétence dans le maniement de l'informatique et des médias sociaux; il faut à ce stade s'occuper sans perdre de temps d'améliorer la compétence des élèves dans ce domaine.

Motivation de l'urgence :

Il faut du temps pour développer des modules d'enseignement, et il faut donc le plus rapidement possible prendre les mesures indispensables pour que la mise en œuvre puisse s'inscrire dans le cadre du *Lehrplan 21*.

Réponse du Conseil-exécutif

La motionnaire charge le Conseil-exécutif de prendre les dispositions nécessaires à l'école obligatoire afin que, dans l'optique du renforcement de la compétence des élèves dans le maniement des médias et des réseaux sociaux, des unités d'enseignement ou des modules pratiques, professionnels et en permanence actualisés soient le plus rapidement possible intégrés dans l'enseignement et que les écoles soient ainsi en mesure de réagir rapidement aux développements importants dans ce domaine.

Le Conseil-exécutif est conscient de l'importance de la question des médias et de l'informatique à l'école obligatoire.

Comme le souligne la motionnaire dans son développement, cette question est bien prise en compte dans le *Lehrplan 21*. Pour la première fois, un module consacré entièrement aux médias et à l'informatique est intégré à un plan d'études, ce qui confère une importance particulière à ces domaines. Les compétences définies dans le *Lehrplan 21* ont un caractère obligatoire. Respecter les règles de sécurité et de comportement, être capable d'évaluer les chances et les risques des univers médiatique et virtuel et adapter son comportement en conséquence font partie intégrante des paliers de compétence définis pour un certain nombre de compétences.

La question des médias et de l'informatique a été traitée lors de la rencontre annuelle du Conseil-exécutif avec la direction de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) du 26 août 2015. Les deux parties se sont accordées pour dire qu'il fallait s'attaquer à cette problématique.

En ce qui concerne la formation continue du corps enseignant, la PHBern développe constamment son offre dans le cadre du contrat de prestations qui la lie à la Direction de l'instruction publique et l'adapte aux besoins des enseignants et enseignantes. Confrontée à une grande hétérogénéité des connaissances dans le domaine des médias et de l'informatique au sein du corps enseignant, la PHBern propose non seulement des cours fixes comme le cours sur l'utilisation des médias sociaux, dans lequel elle conseille et aide le corps enseignant en collaboration avec des services de prévention cantonaux (Santé bernoise, police cantonale), mais aussi des formations internes aux écoles, des prestations de coaching ou des cours et des consultations sur mesure sous forme d'« interventions à la demande ». Ces interventions personnalisées peuvent être demandées à la PHBern par les écoles, des collègues ou des groupes d'enseignants et d'enseignantes. Le thème des médias et de l'informatique a également été à l'ordre du jour des visites annuelles de la PHBern dans les arrondissements d'inspection scolaire. Ces visites donnent à la PHBern la possibilité d'aborder avec les directeurs et directrices d'établissements scolaires ainsi qu'avec les membres des commissions scolaires du canton de Berne les questions préoccupant l'école aujourd'hui. Il en est ressorti que les étudiants et étudiantes et les jeunes diplômés et diplômées de la PHBern sont extrêmement motivés et compétents dans le domaine

des médias et de l'informatique. Ils constituent une source de savoir essentielle pour les enseignants et enseignantes expérimentés en matière d'évolutions technologiques et médiatiques et en ce qui concerne les possibilités de leur application à l'école. Les directions d'école ont pour mission de ne pas laisser ces ressources inexploitées et d'en faire profiter le corps enseignant.

Il existe déjà des moyens d'enseignement sur le thème de l'informatique et des médias utilisés dans le cadre du *Lehrplan 95*. Citons *Medienkompass*, un ouvrage de référence édité par Lehrmittelverlag Zürich qui permet de s'y retrouver dans la jungle médiatique, l'ouvrage *ICH, DU, WIR, Medienkompetent* édité par les éditions scolaires bernoises Schulverlag Plus, qui comprend 36 unités didactiques sur le développement de compétences et de valeurs morales en rapport avec les médias, ainsi que *Die Macht der Medien* édité par le Lehrmittelverlag St. Gallen. Dans les mois à venir, la Direction de l'instruction publique va se pencher sur la question de savoir dans quelle mesure les manuels existants couvrent les domaines de compétences du *Lehrplan 21* et définir les aménagements nécessaires. Les cantons sont en contact avec les éditions scolaires par l'intermédiaire de la Centrale intercantonale des moyens d'enseignement (CIME) et donnent les impulsions nécessaires dans tous les domaines spécialisés ou modules. L'élaboration de moyens d'enseignement et de matériel didactique ne relève toutefois pas des attributions de la Direction de l'instruction publique ni de celles de la PHBern.

Le Conseil-exécutif en conclut que des modules préfabriqués sur le thème de l'informatique et des médias ne sont pas indiqués en raison de l'hétérogénéité des compétences des membres du corps enseignant et des élèves. Pour le moment, il ne prévoit pas d'imposer aux écoles un moyen d'enseignement particulier. Le Conseil-exécutif tient à préserver la liberté méthodologique des enseignants et enseignantes et à leur permettre de se perfectionner dans ce domaine. Il entend encourager le développement des moyens d'enseignement dans le domaine de l'informatique et des médias auprès de la CIME. Il estime que les mesures prévues sont suffisantes et satisfont aux demandes de la motionnaire.

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil